



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Délibération
DAFU/ER

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 017-211704150-20241219-2024_179-DE



2024 – 179 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN, LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 18

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 11

BERDAÏ Ammar à CAMBON Véronique, BUFFET Martine à PARISI Evelyne, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, DAVIET Laurent à JEDAT Günter, DEBORDE Sophie à TOUSSAINT Charlotte, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, TERRIEN Joël à CHEMINADE Marie-Line, TORCHUT Véronique à BARON Thierry, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, MARTIN Didier à MAUDOUX Pierre

Absents excusés : 6

BETIZEAU Florence, CHABOREL Sabrina, CREACHCADEC Philippe, DELCROIX Charles, MELLA Florent, VIOLLET Céline

Secrétaire de séance : JEDAT Günter

Date de la convocation : 12/12/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération n°2019-24 du Conseil Municipal en date du 6 février 2019 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – approbation des modalités de subvention « réfection complète des façades » dans le périmètre OPAH-RU,



Vu la délibération 2023-59 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2023 relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet renouvellement urbain (OPAH-RU) – pour la période 2023-2028,

Vu la délibération n° 2024-84 du Conseil Municipal en date du 30 mai 2024 relative à la modification du règlement d'attribution d'aides financières pour la réfection de façades en Site patrimonial remarquable et en périmètre de renouvellement urbain de l'OPAH-RU (2023-2028),

Considérant que plusieurs types de subventions sont attribués par la commune pour contribuer à l'amélioration du parc ancien. Elles relèvent de dispositifs différents :

- Un dispositif national conventionnel d'amélioration de l'habitat relevant de l'Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) décliné localement par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2023-2028). Ce dispositif, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Saintes, concerne le périmètre de l'OPAH et celui du Site Patrimonial Remarquable.
- Un dispositif communal de subventions aux opérations de ravalement partiel de façades.

Considérant qu'au regard de ces dispositifs, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

1. Subvention attribuée dans le cadre du dispositif communal d'aides aux propriétaires pour la réfection de leurs façades :

Immeubles concernés	Montant de travaux	Subvention communale
6, rue Saint Eutrope	6 380 €	1 276 €
TOTAL	6 380 €	1 276 €

Le montant total de la subvention attribuée au titre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 1 276 € (Mille deux cent soixante-seize euros).

Considérant que le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire et/ou le maître d'ouvrage, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2024, Chapitre 204, Nature 20422, Fonction 518, Opération AP 18HABITAT service URBA,



Après consultation de la commission « Action et Développement Durable » du jeudi 5 décembre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de l'attribution d'une subvention dans le cadre des dispositifs communaux d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour un montant total de 1 276 € (Mille deux cent soixante-seize euros).de subventions telle que détaillée dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant de d'effectuer le versement de ladite subvention aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente délibération,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 29

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

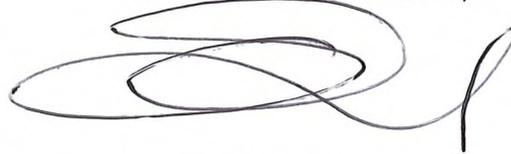
Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

Le secrétaire de séance,



Günter JEDAT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

6 RUE SAINT EUTROPE

